



Séance du jeudi 27 mars 2025

Date de la convocation: 20/03/2025

Date d'affichage de la convocation : 20/03/2025

Membres en exercice
: 11

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept mars 20 heures 30 le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Guy FAVAREL, Maire

Présents : 10

Présents : Guy FAVAREL, Laurence MASSEY, Jérôme GAINARD, Jean-Claude CASSAGNE, Bertrand LABOURDERE, Eric CERETTO, Eric LAMBERT, Marie-Laure DUFFORT, Nadine VIAUD, Jean-Mathieu CASSAGNE

Votants: 10

Pour:10
Abstentions:0

Représentés:

Secrétaire de
séance:
DUFFORT
Marie-Laure

Excusés: Sébastien PARDON

Absents:

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - preneron - DE_2025_002

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Guy FAVAREL

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 174 543.10

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	140 961.31
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	101 231.12
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	33 581.79
Résultat cumulé au 31/12/2024	174 543.10
A.EXCEDENT AU 31/12/2024	174 543.10
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	

Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	96 715.97
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créateur - lg 002)	77 827.13
B.DEFICIT AU 31/12/2024	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré à PRENERON, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire, Guy FAVAREL

Date réception Préfecture et publication le 08/04/2025